



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Lutte contre les frelons asiatiques.

Question écrite n° 3472

Texte de la question

M. Bertrand Petit alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la prolifération des frelons asiatiques. Ces insectes, dont le nombre ne cesse de croître sur le territoire des Hauts-de-France depuis plusieurs années, représentent un danger pour la biodiversité. Ils suscitent inquiétude auprès des apiculteurs car ils sont d'importants prédateurs pour les abeilles, décimant des ruches entières. En effet, le frelon asiatique se nourrit à 80 % d'abeilles, leur apportant les protéines nécessaires ainsi que d'autres insectes menaçant ainsi la biodiversité. Ce phénomène concerne également les habitants, les piqûres de frelons communs et asiatiques étant beaucoup plus vénééuses et pouvant être fatales. Une piqûre peut provoquer une réaction allergique mortelle, chez les personnes sensibles à ce venin. La population, les collectivités ne peuvent supporter seules la destruction des nids car elle nécessite des moyens financiers et logistiques importants. Devant l'urgence de la situation, il lui demande la création d'un fonds spécifique qui permettrait une intervention pertinente et professionnelle pour la destruction des nids et souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3472

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5703

Question retirée le : 6 décembre 2022 (Fin de mandat)